

# Les camions ne pourront plus doubler sur la N 20

**T**erminé ces agaçantes minutes en voiture passées derrière un poids lourd qui occupe la voie de gauche pour doubler un autre camion. Du moins sur la partie nord de la nationale 20. En concertation avec le conseil général, la préfecture de l'Essonne a décidé hier d'interdire aux poids lourds tout dépassement entre Longjumeau et Linas, dans les deux sens de circulation. L'arrêté préfectoral est désormais en vigueur.

Un soulagement pour les maires des villes traversées par la N 20 entre l'extrême nord du département et la N 104. « C'était convenu et on attendait cette décision, savoure François Pelletant, le maire centriste de Linas. Après cet accident le 21 décembre 2011 où un camion s'était renversé et avait pris feu, il fallait réagir. Donc, c'est une bonne chose. Maintenant, le fond du problème, c'est le transit de poids lourds qui n'ont rien à faire sur cet axe et qui devraient prendre l'A10. »



**LINAS.** Les élus espèrent maintenant que l'interdiction faite aux semi-remorques de plus de 3,5 t de circuler sur la partie nord de la N 20 sera respectée.

(LP/F.L.)

Les semi-remorques de plus de 3,5 t n'ont de toute façon plus le droit d'emprunter la partie nord de la N 20 sans avoir une livraison à effectuer dans le secteur. Cependant, de trop nombreux

abus sont encore remarqués par les riverains. « Un renforcement des contrôles est mené par les forces de l'ordre afin de maintenir un rythme soutenu d'opérations contrôle-san-

tion, sur le respect des limitations de vitesse et sur l'interdiction faite aux camions de plus de 3,5 t de circuler sur la portion nord de la N 20 », indique-t-on à la préfecture. C'est d'ailleurs ce qu'attendent aussi les usagers du sud de l'Essonne. « Depuis août, les camions sont limités à 70 km/h sur notre secteur, au lieu de 90 pour les autres véhicules, ce qui leur évite de dépasser des voitures un peu lentes, avance Franck Marlin, le maire UMP d'Etampes. Mais très peu de semi-remorques respectent les limitations de vitesse. Il serait bon que les poids lourds aient l'interdiction de dépasser sur toute la N 20 et d'uniformiser cet arrêté préfectoral. » Toutefois, sur ce tronçon sud, les camions représentent 30 % du trafic quotidien. « Une interdiction de dépasser conduirait à créer un "mur" de poids lourds sur la voie de droite, rendant dangereuses les entrées et sorties de bretelles », estime-t-on à la préfecture.

FLORIAN LOISY